

Rouyn-Noranda, le 18 octobre 2022

Objet : Mémoire/ Projet de renouvellement de l'entente ministérielle de Glencore

Je m'appelle art. 53-54 . Je suis un résident de Rouyn-Noranda depuis 53-54. L'été 2022 fût éprouvant pour moi. J'ai été, comme tous les citoyens, informés des effets néfastes des émanations de la Fonderie pour la santé de la population de Rouyn-Noranda. Nous avons plus de risque de développer des cancers du poumon qu'ailleurs au Québec.

Pire, nous avons compris que ces données sur les effets de cette pollution industrielle étaient connues depuis les années 1980 et que la majorité des informations ont volontairement été cachée à la population.

J'aime Rouyn-Noranda. J'ai décidé d'y vivre parce-que je pensais pouvoir vivre dans un milieu avec un air pur. Or, la situation actuelle me fait regretter mon choix. Aujourd'hui, si rien ne change, je vais quitter la ville de Rouyn-Noranda pour m'établir ailleurs. J'aimerais sentir que ma santé et celle des miens ne soient pas menacées. La situation est fort inconfortable et il faut agir rapidement et changer les choses. Le gouvernement doit défendre la population.

Ceci dit,

VOUS avez suffisamment d'informations sur la situation (l'impact et l'incidence des cancérigènes projetés dans l'air dans un rayon de 50 km de la ville a été mainte fois soulevé dans différentes recherches ces 40 dernières années);

VOUS connaissez les risques réels relié à la mauvaise qualité de l'air à Rouyn-Noranda sur la santé des habitants;

VOUS êtes conscients que le plan soumis par Glencore est insatisfaisant et ce, considérant ce que vos propres experts ont souligné; le 3 ng/m3 doit être en place le plus rapidement possible.

VOUS êtes conscient que la population ne souhaite pas la fermeture de la fonderie mais souhaite le respect des normes provinciales...En l'absence d'un risque connu et suffisamment documenté, vous devez d'appliquer le principe de précaution et ainsi éviter de mettre en situation de vulnérabilité ou à risque une population exposée à une multitudes de contaminants («Le risque de cancer dû à l'effet combiné de l'arsenic et du cadmium dans l'air excède la valeur considérée comme négligeable au Québec » (extrait de l'avis de la Direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue).

VOUS êtes au fait que vous SEUL pouvez mettre fin à cette mascarade et cette situation qui perdure depuis trop de décennies;

Autant de raisons pour lesquels je sou mets, dans ce présent mémoire, mes demandes visant d'abord la santé, la sécurité et le bien-être psychologique de la population de ma ville.

Moi, art. 53-54 , j'exige des instances qui sont censés me protéger, moi et ma famille, d'exiger et de contraindre la compagnie Glencore à;

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15ng/m3 d'arsenic dans l'air d'ici 1 AN ou arrêt des activités de la fonderie jusqu'à cette cible minimum;
- L'atteinte de la norme provinciale de 3ng/m3 (arsenic) au plus tard d'ici 3 ANS;
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, nickel et cadmium) au plus tard d'ici 1 AN;
- Que des cibles maximales soient établies par la santé publique (permettant ainsi d'éviter les « pics » journaliers);
- La décontamination des sols et des études de caractérisation du sol dans un rayon au-delà du quartier Notre-Dame et ce, au plus tard dans l'année qui suit l'autorisation ministérielle;
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda avec des mesures journalières indépendantes;
- La surveillance de tous les métaux et contaminants potentiels, cancérigènes et nocifs pour la santé;
- Le suivi des particules fines;
- Des études de bio surveillance de suivi (sur tous les métaux) pour l'ensemble de la population de Rouyn;
- L'accès à l'information concernant les données d'échantillonnages de Glencore.

Considérant que nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec, considérant les risques potentiels et ceux connus pour l'ensemble de notre population, le plan incomplet et les délais beaucoup trop longs proposés par l'entreprise, **je suis en DESACCORD** avec le projet de renouvellement de l'entente ministérielle de Glencore.

Bien à vous,

Art. 53-54

Cc : Daniel Bernard, député A-T